

Implication des femmes dans la vie publique en Tunisie : obstacles et recommandations

Rapport

Pour l'association Tounissiet

Elaboré par François Fatoux, consultant égalité des genres Avril 2019

Association Tounissiet





Sommaire du document

- I. Association Tounissiet et ses initiatives dans le renforcement de capacités des femmes et des filles dans la vie publique
- II. Eléments de constat : obstacles à l'engagement des femmes dans la vie publique
- III. Engagements internationaux sur la représentation des femmes dans la vie publique
- IV. Mécanismes juridiques permettant d'assurer une meilleure représentation des femmes dans la vie publique : comparaisons à l'international
- V. Avantages économiques, sociaux et sociétaux à une meilleure représentation des femmes dans la vie publique
- VI. Cadre juridique tunisien permettant une plus grande représentation des femmes dans la vie publique
- VII. Initiatives visant à permettre une meilleure représentation des femmes dans la vie publique
- VIII. Démarches d'audit des acteurs et des politiques publiques

Conclusion

Annexes

Bibliographie

Présentation de l'association Tounissiet





I. Association Tounissiet et ses initiatives dans le renforcement de capacités des femmes et des filles dans la vie publique

L'Association Tounissiet est une organisation non gouvernementale à but non lucratif. Elle a été créée en mai 2011 (JORT N°112 du 17/09/2011 page 50272 – sous le numéro 2011T05014APSF1).

Elle se donne pour mission de proposer et de mettre en œuvre des mécanismes et des processus de développement durable pour la femme tunisienne dans tous les domaines. En application de cet objectif, l'association s'est dotée de la vision stratégique suivante : autonomiser les tunisiennes pour participer effectivement à la vie publique avec la consécration de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

L'association travaille dans le domaine du renforcement de capacité des femmes et des filles pour intégrer la vie publique.

Dans ce cadre, Tounissiet a participé activement au plaidoyer en faveur de la parité horizontale et verticale dans les listes électorales pour les élections parlementaires et les élections municipales.

Elle a de même travaillé sur le Code des collectivités locales et a présenté à l'Assemblée des Représentants du Peuple ses recommandations en vue de prendre en considération l'approche genre dans les articles qui concernent la planification, le budget et l'élaboration des statistiques.

Depuis 2014, Tounissiet a conduit des projets pour le renforcement des capacités des femmes à intégrer la vie politique en mettant en place des académies à destination des femmes candidates et des femmes élues tant au niveau du Parlement que les municipalités.

On citera à titre d'exemple :

- Le projet régional « Académie des jeunes leaders » qui s'intéresse au renforcement de capacités de jeunes femmes de 18 à 25 ans.
- Le projet régional « HIA » qui travaille sur le renforcement

Association Tounissiet





- de capacités des femmes de 25 à 50 ans.
- Le projet « Académie des femmes leaders » financé par le PNUD qui avait pour objectif d'inciter les femmes potentiellement candidates aux élections parlementaires de 2014 à se présenter et renforcer leurs compétences.
- Le projet « Femmes élèves de la gouvernance locale en Tunis » réalisé avec l'appui de l'Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement (AECID)qui vise à renforcer la participation des femmes rurales dans les communes et la concrétisation de la démocratie participative et la décentralisation en relation avec l'égalité des chances et le principe de parité.

En outre, l'association œuvre pour le concept de « gender mainstreamig » (prise en compte des questions de genre de maniere intégrée dans l'ensemble des politiques) aussi bien à niveau local que sectoriel, essentiellement dans le secteur des transports.

Ainsi, Tounissiet a réussi à instaurer l'idée de l'approche genre dans les services publics dans le cadre du projet « Safe Cities and Gender Responsive Public Services » financé par ActionAid Arab Initiative. Projet mis en œuvre dans les communes du Bardo, El Mourouj et Beni Khiar.

Cette « approche genre et services publics » a fait l'objet d'un deuxième projet qui s'intitule «Gender Responsive Public Services in Gabes ». Il a été réalisé avec l'appui de l'USAID dans le cadre du projet « TADAEEM ».

Il vise à sensibiliser les citoyens des municipalités de Gabes, Ghannouche et Mareth de l'importance de l'intégration de l'approche genre dans le processus d'amélioration des services publics et municipaux. L'objectif est d'améliorer la qualité de vie des femmes et des jeunes filles dans leurs communes.

L'association s'est investie dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans le cadre de plusieurs projets. Elle a animé des focus groupes, des ateliers et des conférences à travers le pays pour discuter aussi bien des différents types de violences que des lois et politiques qui peuvent les éliminer.

Association Tounissiet



Dans le cadre de ses actions de plaidoyer, l'association a fait une série de recommandations pour améliorer la loi organique du 11 aout 2017 avant son vote par le Parlement.

Dans le domaine de la justice transitionnelle, l'association a contribué à la rédaction de la loi organique en proposant d'inclure le genre suite à son travail de terrain. Celui-ci a mis en relief les spécificités des violations à l'égard des femmes dans le cadre de la justice transitionnelle. Dans le cadre de cette action de terrain, Tounissiet à renforcer les capacités des associations à travers le pays en termes de genre et justice transitionnelle.

Dans le cadre de ses activités de laboratoire des politiques relatives aux femmes, l'association Tounissiet a mené des enquêtes terrains (sous forme de questionnaires) dans toute la Tunisie. L'objet de ces études : mesurer et le degré de participation des femmes et des jeunes filles à la vie publique tunisienne.

II. Eléments de constat : obstacles à l'engagement des femmes dans la vie publique

II.1. Un constat général dans tous les pays : peu de femmes trouvent leur place dans la vie publique

Depuis des décennies, le pourcentage des femmes dans le monde dans les parlements et les différentes représentations nationales plafonne, à quelques exceptions près.

Le nombre de pays qui dépasse les 40% est seulement de 15 avec le Rwanda en tête avec 63% de femmes.

Les pays qui ont plus de 30% de femmes députées sont au nombre de 50. La Tunisie se situe comme un bon élève : 29eme au classement avec un pourcentage de 35,9% loin devant des pays dits développés » comme le Royaume Uni (39), l'Allemagne (47) ou les Etats Unis (79), ou ses voisins comme l'Algérie (66) ou le Maroc (99).

Cette avancée de la Tunisie a fait l'objet de nombreux articles de presse dans la presse internationale à l'image du HuffpostMaghreb qui titrait en décembre 2018 : « Ce que les États-Unis doivent apprendre de la Tunisie en matière d'égalité Hommes-Femmes ». (annexe 1)

Association Tounissiet





Dans la plupart des pays, seules des actions volontaristes ont permis d'améliorer le taux de participation des femmes avec la mise en place de mesures d'actions positives.

II.2. Nécessité d'adopter des mesures d'actions positives

Pour les décideurs qui s'intéressent aux questions touchant aux relations entre femmes et les hommes, ils se doivent d'utiliser un ou plusieurs des termes suivants.

Chacun de ces termes correspond à une approche, mais il n'est pas toujours facile de s'y retrouver d'autant que certains d'entre eux n'ont pas fait l'objet d'un encadrement juridique.

- **égalité :** L'égalité est assurée par des lois et des règles, elle est stricte, tandis que l'équité est un état d'esprit qui relève du sens commun de chacun.
- **Parité**: concept d'égalité d'état ou d'équivalence fonctionnelle. Ce concept est également lié au nombre deux (2).
- Equité. Il y a égalité entre deux personnes ou deux choses, quand elle partage un même état : âge, taille, salaire, caractéristiques communes. L'équité est un sentiment de justice, quelle soit juridique ou non. Un tel sentiment naît du bon sens. Il est indépendant des règles ou des lois en vigueur, y compris si elles assurent l'égalité des hommes.
- **Diversité**: Différences entre les valeurs, les attitudes, les cadres culturels, les croyances, les environnements ethniques, les orientations sexuelles, les compétences, les connaissances et les expériences propres à chaque membre d'un groupe.
- **Genre :** Selon l'ONU, le terme genre désigne :« les rôles, les comportements, les activités et les attributs qu'une société donnée considère, à un moment donné, appropriés pour les hommes et les femmes. Ces attributs, opportunités et relations sont socialement construits et assimilés à travers les processus de socialisation. Ils sont liés à un contexte spécifique, ponctuel et variable. »
- **Discriminations positives:** le fait de favoriser certains groupes de personnes victimes de discriminations systématiques, de façon temporaire, en vue de rétablir l'égalité des chances.
- Quotas: pourcentage déterminé, pouvant être imposé ou autorisé; il se traduit par une quantification allouée ou une répartition entre un ou plusieurs acteurs.

Association Tounissiet





 Gender mainstreaming: amélioration des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques.

II.3. Obstacles à l'accès des femmes dans la vie politique

Les femmes qui veulent s'engager dans la vie publique et plus précisément dans la politique doivent faire face à plusieurs types d'obstacles :

- violences masculines
- Résistances culturelles de la part d'une société dite patriarcale
- Charges de famille
- Contraintes logistiques
- Absence de formation
- Manque de confiance en soi

Plusieurs institutions associations féminines tunisiennes ont cherché à comprendre quels pouvaient être ces obstacles.

Enquête menée par l'association le Chemin de la Dignité - Tarik Al Karama (ACD)

Cette enquête a été soutenue par le Centre des femmes arabes pour la formation et la recherche (CAWTAR) et l'Institut européen de la Méditerranée (IEMed) et a été publiée en février 2018

Dans le quartier de Douar Hicher dans la banlieue de Tunis, bien que certaines femmes soient motivées à l'idée de se lancer dans des activités communautaires ou dans la politique, et qu'elles soient conscientes des besoins de leur communauté ; leur environnement ne tolère pas qu'elles aient des responsabilités au-delà des tâches domestiques et de leurs obligations professionnelles.

Les femmes sont ainsi associées à l'espace privé de dépendance et les hommes à l'espace public du pouvoir. Des facteurs tels que le faible niveau d'instruction des femmes, les responsabilités familiales, la résistance souvent manifestée du mari, et les pressions de la famille et du voisinage entravent notablement l'autonomisation des femmes.

Certaines pratiques et comportements ne tiennent pas compte du facteur genre et ne s'adaptent pas à la réalité des militantes. Les activités et réunions programmées ont, par exemple, souvent lieu hors des locaux et à des heures tardives.

Le fait que les femmes n'aient pas la même liberté de mouvement que les hommes (en raison des contraintes familiales et pour des questions de sécurité) est parfois utilisé à leur encontre pour les écarter des décisions.

Association Tounissiet





La violence basée sur le genre (VBG) contribue aussi à écarter les femmes de la vie publique, civile et politique.

En 2010, l'Office National de la Famille et de la Population (ONFP) a montré que 47,6% d'un échantillon de 5.600 femmes déclarait avoir subi des violences, dont 21,2% dans l'espace public et sur leur lieu de travail. Les femmes sont les plus ciblées par les violences verbales, physiques et morales, sous prétexte que « l'honneur de la famille repose sur elles ».

Un dernier obstacle qui est ressorti des enquêtes concerne l'insuffisante connaissance qu'ont les femmes de leurs droits en tant que citoyennes et le manque de confiance en leurs capacités.

Comme dans les autres sociétés patriarcales, les femmes tunisiennes sont élevées de telle sorte qu'elles se sentent moins appréciées que les hommes. Dès leur plus jeune âge, on cultive leur rôle maternel et reproductif en les encourageant à prendre soin des autres et à sacrifier leurs ambitions, contrairement à ce qui est enseigné aux hommes.

Cela conduit les femmes à avoir une faible estime d'elles-mêmes, un défi considérable qu'il faut surmonter pour se lancer dans une carrière en politique.

II.4. Des partis politiques réfractaires à l'engagement des femmes

Différent travaux universitaires en Tunisie, en France et ailleurs, ont montré ces dernières années comment les pratiques d'engagement politique, syndical, loin d'être neutres, étaient excluantes pour les femmes.

Dans un article paru en 2002 sur la situation en France, Yannick Le Quentrec et Annie Rieu évoquent ainsi les difficultés pour les femmes à s'engager dans un cadre syndical ou politique dans des organisations très masculines .

« Le fonctionnement des organisations syndicales, et plus encore des partis politiques, se présente, à lui seul, comme un outil extrêmement efficace de reproduction de l'exclusion des femmes.

Plusieurs facteurs se conjuguent de façon déterminante. On relève le mode d'accès aux postes à responsabilités, qui procède souvent par cumul.

Pour être considéré comme un militant méritant et acquérir des chances d'être investi à un niveau plus important, il faut avoir antérieurement assumé des responsabilités d'un bout à l'autre de la chaîne, certaines étapes se présentant comme des passages obligés.

L'empilage des différents niveaux territoriaux des instances politiques ou syndicales ou, à l'inverse, leur émiettement et les déplacements géographiques nombreux contribuent également à alourdir l'activité militante. On note une multiplication et une fréquence accrue des réunions,

Association Tounissiet





des emplois du temps rapidement saturés, associés à de fortes amp<mark>litudes</mark> horaires journalières.

Au total, on aboutit à un fonctionnement qui favorise essentiellement les hommes :

- il exclut plus ou moins tout autre domaine d'investissement
- il promeut un modèle d'engagement unique, présenté comme le plus performant, basé sur le sentiment dominant qu'on se voue entièrement à l'organisation. »

La persistance d'un modèle de militant désincarné

« De façon générale, il est important de constater que l'ensemble des organisations syndicales et des partis politiques passe sous silence la dimension familiale, pour les hommes comme pour les femmes.

Ils font également l'impasse sur le fait que les charges domestiques et parentales incombent largement aux femmes et que les pressions conjugales et familiales s'exercent essentiellement sur elles. Ils ignorent que "lorsque les femmes assistent aux réunions des instances, cela suppose qu'elles ont pris les moyens de s'organiser à la maison".

Rien n'est su de la façon dont s'effectuent ces arrangements et beaucoup se contentent de penser que si aucun problème ne filtre au niveau de leur participation, c'est qu'il ne s'en pose pas.

Les instances politiques et syndicales continuent d'asseoir leur fonctionnement sur la figure d'un militant désincarné, détaché de toute une partie du monde réel. Dans le contexte social actuel, cela pénalise en particulier les femmes, mais aussi des hommes, encore peu nombreux, qui veulent se distancier du militantisme traditionnel. »

• Interroger les pratiques militantes au regard du genre

D'autres universitaires, Christine Guionnet et Erik Neveu font référence à des différences « de dynamiques de fonctionnements organisationnels qui contribuent à freiner l'entrée et les prises de responsabilité des femmes dans ces différents univers » :

L'exigence de disponibilité et de mobilité :

La réussite, le fait de s'imposer, d'acquérir des responsabilités au sein d'une entreprise ou d'une organisation, passe toujours par la nécessité d'être et d'apparaître comme étant disponible :

- pouvoir être présent en dehors des heures de travail,
- pouvoir assister à des réunions ou des manifs le soir, le week-end,
- pouvoir se déplacer facilement, avoir de la souplesse dans ses horaires de travail.

Association Tounissiet





Ainsi, dans le monde syndical, « les jugements quotidiens portés sur les unes et les autres [...] révèlent sans cesse l'usage de cette conception pour juger du bon» et du «mauvais» syndicaliste, de celui qui apparaît dévoué et impliqué à la cause (et mérite de se voir attribuer des responsabilités) par opposition à celui ou celle qui ne fait que « passer », qui rend service sans se dévouer entièrement.

Placée sous le registre de la vocation, à l'image du prêtre ou de l'artiste, l'activité syndicale est censée faire l'objet d'une implication totale de soi dans l'activité.

Le fait de se rendre disponible traduit souvent une certaine ambition, un projet de carrière professionnelle ou militante, et donc une certaine estime de soi, une appétence pour la mise en scène de soi-même, le fait d'être sûr de soi, d'être « offensif »...

L'exercice de la violence verbale et symbolique

Accéder à des responsabilités importantes implique de savoir susciter l'admiration, d'être un « meneur de troupes »... S'imposer passe alors par la capacité à étonner, à « épater », et notamment à avoir une appétence pour les longs discours théoriques où l'on peut mettre en scène sa crédibilité intellectuelle et oratoire, son brio, ...».

L'acceptation de relations tendues, de violences verbales, voire physiques, de rapports de pouvoir et de concurrence est tout aussi indispensable pour savoir s'imposer dans les différents univers : prendre la parole en public, s'adonner aux joutes oratoires et à des débats parfois acharnés, affronter des situations conflictuelles, participer à des manifestations où l'on peut être confronté aux forces de l'ordre ».



III. Engagements internationaux sur la représentation des femmes dans la vie publique

De nombreux textes onusiens font référence au principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine des droits civils et politiques.

III.1.CEDAW

L'Assemblée générale des Nations Unis a adopté un texte majeur en décembre 1979 : la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

Cette convention est entrée en vigueur en tant que traité international le 3 septembre 1981 après avoir été ratifiée par 20 pays. Dix ans après son adoption, en 1989, c'est presque une centaine de pays (dont la Tunisie en 1985) qui s'est engagée à respecter ses clauses.

- « Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans la vie politique et publique du pays et, en particulier, leur assurent, dans des conditions d'égalité avec les hommes, le droit :
- a) De voter à toutes les élections et dans tous les référendums publics et être éligibles à tous les organismes publiquement élus;
- b) De prendre part à l'élaboration de la politique de l'Etat et à son exécution, occuper des emplois publics et exercer toutes les fonctions publiques à tous les échelons du gouvernement;
- c) De participer aux organisations et associations non gouvernementales s'occupant de la vie publique et politique du pays ».

III.2. Déclaration de Beijing en 1995

Dans le cadre de la 4eme conférence internationale sur les femmes qui s'est tenue à Pékin en 1995, l'assemblée a adopté la résolution suivante :

- Bien que les femmes représentent plus de la moitié de l'électorat dans pratiquement tous les pays et qu'elles aient le droit de vote et soient éligibles dans presque tous les États, elles sont toujours gravement sous-représentées parmi les candidates aux postes politiques.
- Les modes de fonctionnement traditionnels de beaucoup de partis et structures politiques continuent à faire obstacle à la participation des femmes à la vie publique.

Association Tounissiet





- Des attitudes et pratiques discriminatoires, les responsabilités familiales et maternelles, le coût de la campagne électorale et de l'exercice des fonctions politiques, sont autant d'éléments qui peuvent dissuader les candidatures féminines.
 - « Lorsqu'elles occupent des postes politiques et de responsabilités aux niveaux des gouvernements et des organes législatifs, les femmes exercent une influence qui amène :
 - à redéfinir les priorités politiques,
 - à inscrire dans les programmes politiques de nouvelles questions qui reflètent leurs préoccupations spécifiques, leurs valeurs et leurs expériences,
 - à répondre à ces préoccupations
 - et à éclairer d'un jour nouveau les questions politiques générales.

Les femmes ont montré qu'elles sont capables d'être des chefs aussi bien dans des organisations communautaires et informelles que dans des fonctions publiques.

Mais la place reconnue à la femme et à l'homme dans la société et les stéréotypes véhiculés notamment par les médias renforcent la tendance à réserver aux hommes le pouvoir et les responsabilités politiques »

III.3 Objectif de développement durable n°5 : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

En septembre 2015, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté 17 objectifs de développement durable (ODD) qui doivent être atteints d'ici 2030.

Ces objectifs font suite aux objectifs du millénaire (OMD).

Alors que les femmes ont beaucoup progressé dans les fonctions politiques à travers le monde, leur représentation dans les parlements nationaux (23,7%) est encore loin de la parité.

L'engagement n°5 doit « Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique ».

III.4 Résolution des Nations unies sur la participation des femmes à la vie politique

L'Assemblée générale de l'ONU en 2011 a adopté une résolution sur la participation des femmes à la vie publique.

Celle ci fait suite à une précédente résolution sur le même sujet adoptée en 2003.

Extrait de cette résolution

 Examiner l'impact des systèmes électoraux sur la participation politique des femmes et leur représentation dans les organes élus et ajuster ou réformer ces systèmes;

Association Tounissiet





- Encourager vivement les partis politiques à éliminer toutes les barrières qui discriminent directement ou indirectement la participation des femmes, à développer leur capacité à analyser les problèmes sous l'angle de l'égalité des sexes;
- Enquêter sur les allégations de violence, d'agression ou de harcèlement de femmes élues et candidates à des fonctions politiques, créer un climat de tolérance zéro pour de telles infractions;
- Encourager une plus grande participation des femmes susceptibles d'être marginalisées, y compris les femmes autochtones, les femmes handicapées, les femmes des zones rurales et les femmes de toutes les minorités ethniques, culturelles ou religieuses,



IV. Mécanismes juridiques permettant d'assurer une meilleure représentation des femmes dans la vie publique : comparaisons internationales

Deux principaux mécanismes fondés sur les élections permettent d'assurer une meilleure représentation des femmes dans les différentes institutions politiques :

- la parité femmes/hommes (50/50). Ce concept est fondé sur le fait que les femmes représentent 50% de la population, et ce quel que soit le pays
- **le système des quotas** : pourcentage minimal de personnes d'un même sexe au sein d'une institution : généralement 30 ou 40%

Le combat en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie publique a permis que le concept de parité soit inscrit dans plusieurs Constitutions nationales: France, Tunisie,...

Traduction du principe de parité au sein des pouvoirs exécutifs:

Le principe de parité ou de quotas peut être mis en oeuvre au sein des pouvoirs exécutifs dans le cadre de la composition des gouvernements, sur la base d'un engagement volontaire.

Très peu de pays se sont inscrits dans une telle démarche et l'ont fait de manière ponctuelle.

Cet exercice a une limite: les hommes sont le plus souvent désignés à des postes ministériels les plus importants dans les fonctions régaliennes (justice, défense, intérieur) ou financières. Les femmes sont plus affectées à des missions sociales enfance : personnes âgées, handicap, santé, logement,...

Traduction du principe de parité au sein des pouvoirs législatifs:

Le mode d'élection repose sur un scrutin avec un suffrage de vote:

- **Direct**. Ce système encourage les grands partis et assure des majorités stables
- À la **proportionnelle**. Ce système permet une expression de tous les courants politiques de la société. Il peut être facteur d'instabilité en raison du nombre de partis représenté au Parlement.

Ces deux systèmes peuvent être mixés. C'est le cas de nombreux pays comme l'Allemagne.

D'autres dispositifs juridiques peuvent influer sur la représentation des femmes dans la politique :

- La possibilité d'exercer son **droit de vote** et d'être candidate
- Le financement des partis et des campagnes électorales

Association Tounissiet





- La gestion des mandats, en nombre et dans la durée
 La limitation des mandats, notamment la durée assure une plus
 grande rotation des élus et par conséquent laisse plus de place aux
 femmes.
- La prise en compte du genre pour réaliser des études d'impact ou arrêter des budgets : budgétisation genre
 Le législateur où les instances élus se doivent d'anticiper les conséquences de leurs décisions sur la situation des femmes : c'est le concept d'étude d'impact dans le domaine de l'environnement ou de la budgétisation genre dans le domaine social (cf chapitre 5).
 Le législateur tunisien dans le cadre de l'article 17 de la loi organique relative à la loi de finance 2019 évoque la nécessité d'avoir une approche genre pour la définition et le suivi des politiques publiques.



V. Avantages économiques, sociaux et sociétaux à une meilleure représentation des femmes dans la vie politique

Si le principe de parité répond à un principe d'égalité des droits et de non discrimination (les femmes représentant 50% de la population), une plus grande participation des femmes à la vie publique présente de nombreux avantages :

- Budget genre qui oblige les élus à questionner la construction de leur budget
- Meilleure prise en compte des sujets de société (modes de garde, éducation)
- Participation plus active des citoyens à la vie publique
- Fonctionnement plus efficace des instances de représentation: moins de violences, optimisation des temps de décision
- Résolution facilitée des conflits

Le concept de masse critique

L'idée est simple : si plus de femmes sont décisionnaires (et participent au processus législatif ou plus largement à l'élaboration des normes), la cause des femmes progressera dans la société.

Une universitaire américaine Rosabeth Moss Kanter a développé le concept de «masse critique».

L'idée s'est imposée selon laquelle la présence des femmes dans les instances décisionnelles majeures augmenterait au sens large du terme l'efficacité des politiques publiques et en particulier des politiques publiques d'égalité.

Cette approche a suscité de nombreuses controverses quant au niveau qu'aurait à atteindre cette fameuse masse critique (30 %, 50 % ?).

Pour autant, ce point de vue n'est pas définitivement tranché.

Comme nous avons pu le voir dans le chapitre sur les obstacles faites aux femmes, Les partis politiques mais plus largement la société civile (syndicats et ONG) ont tout intérêt à intégrer les questions de genre en interne :

- pour s'ouvrir à de nouveaux publics (aux femmes mais aussi aux nouvelles générations qui s'inscrivent dans un modèle moins sacrificiel du militantisme)
- et pour faire évoluer les pratiques d'engagement militants.

La Résolution de l'AG de l'ONU de 2011 sur la participation des femmes dans la politique met l'accent sur ces points positifs :

Association Tounissiet





- Consciente que les femmes ont joué un rôle important dans la mise en place d'institutions publiques représentatives, transparentes et responsables dans de nombreux pays,
- Soulignant à quel point il importe que les femmes participent à la vie politique en toutes circonstances, que ce soit en temps de paix ou en période de conflit, ainsi qu'à toutes les étapes de la transition politique, préoccupée par les nombreux obstacles qui continuent de les empêcher de participer à la vie politique sur un pied d'égalité avec les hommes,
 - et notant à cet égard que les périodes de transition politique peuvent constituer une occasion unique de lever ces obstacles,
- Saluant tout ce que les femmes font dans le monde entier pour contribuer à l'instauration et au maintien de la paix et de la sécurité internationales, à l'exercice effectif de tous les droits de l'homme, à la promotion du développement durable et de la croissance économique, et à l'élimination de la pauvreté, de la faim et de la maladie,
- Réaffirmant que la participation active des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la prise de décisions à tous les niveaux est indispensable pour parvenir à l'égalité, au développement durable, à la paix et à la démocratie,
- Fortement préoccupée par le fait que, quelle que soit la région du monde considérée, les femmes restent largement absentes de la sphère politique, souvent en raison de lois, de pratiques, de comportements et de stéréotypes sexistes discriminatoires, et parce qu'elles ont un faible niveau d'instruction, qu'elles n'ont pas accès aux soins de santé et qu'elles sont beaucoup plus touchées que les hommes par la pauvreté,
- Jugeant important que les femmes s'autonomisent grâce à une éducation et à une formation portant sur la conduite des affaires, les politiques publiques, l'économie, les questions civiques, les technologies de l'information et les sciences afin d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour pouvoir pleinement contribuer à la vie sociale et politique,
- Réaffirmant le rôle important que les femmes jouent dans la prévention et le règlement des conflits et la consolidation de la paix, et qu'il convient que les États Membres et les organismes des Nations Unies les associent davantage aux décisions prises en vue de la prévention et du règlement des conflits, ainsi que de la reconstruction de la société après un conflit... »

Association Tounissiet





VI. Cadre juridique tunisien permettant une meilleure représentation des femmes dans la vie publique

VI.1. La parité, un principe constitutionnel

Grâce à une présence féminine conséquente dans la « Haute Instance pour la réalisation des objectifs de la Révolution, la réforme politique et la transition démocratique », et la mobilisation de nombreuses associations féministes (notamment Égalité et Parité) ; la loi électorale, votée en 2011 pour organiser les élections de l'Assemblée nationale constituante, impose la parité et l'alternance des candidats sur les listes électorales.

Principe de parité au sein de l'Assemblée nationale constituante

C'est l'article16 du décret-loi du 10 mai 2011qui consacre la parité et l'alternance sur les listes électorales :

« les candidatures sont présentées sur la base du principe de la parité entre femmes et hommes en classant les candidats dans les listes de façon alternée entre femmes et hommes. La liste qui ne respecte pas ce principe est rejetée, sauf dans le cas d'un nombre impair de sièges réservés à certaines circonscriptions.»

Apres de longs débats dans le cadre de l'Assemblée nationale constituante, le principe de parité est intégré dans le cadre de la Constitution du 26 janvier 2014.

Extraits de la Constitution

Préambule:

un régime dans lequel l'État garantit la primauté de la loi, l'égalité de tous les citoyens et citoyennes en droits et en devoirs » ;

Art 46:

L'État s'engage à protéger les droits acquis de la femme et veille à les consolider et les promouvoir.

L'État garantit l'égalité des chances entre l'homme et la femme pour l'accès aux diverses responsabilités et dans tous les domaines.

L'État s'emploie à consacrer la parité entre la femme et l'homme dans les assemblées élues.

L'État prend les mesures nécessaires en vue d'éliminer la violence contre la femme.

Association Tounissiet





VI.2 : La parité déclinée dans le cadre du processus électoral

Dans le cadre de la Loi organique du 26 mai 2014 relative aux élections et aux referendums, la règle de la parité est déclinée aussi bien dans le cadre des élections nationales que locales :

Art 24: les candidatures sont présentées sur la base du principe de parité entre femmes et hommes et à la règle d'alternance entre eux sur la liste. Toute liste ne respectant pas ce principe est rejetée, sauf dans le cas d'un nombre impair de siège réservés à quelques circonscriptions.

Elections nationales

Aux élections législatives d'octobre 2011 ; 5 502 Tunisiennes se sont portées candidates, soit 47 % du nombre total. Pour autant le nombre de femmes élues n'a été que de 27%.

Le principe de parité a été détourné dans le fait que la plupart des têtes de liste sont des hommes et qu'eux seuls sont assurés d'être élus. Seulement 7 % des listes électorales sont présidées par des femmes. En 2014, ce taux est passé à 12 %.

Au final les femmes élues :

- ne sont que 27 % en 2011 au sein de l'Assemblée nationale constituante
- et 31 % des parlementaires élues en 2014 : soit 68 femmes

Elections municipales : Adoption du principe de parité horizontale et verticale

EN mai 2016, le Parlement a adopté à une très grande majorité le principe de parité horizontale et vertical pour les élections municipales Avec la nouvelle loi, les partis doivent présenter un nombre égal d'hommes et de femmes comme têtes de listes.

Dans le cadre des élections du 6 mai 2017, l'obligation de parité horizontale et verticale a permis à 580 femmes d'être têtes de liste dans les 350 communes tunisiennes.

Cela s'est traduit par l'élection de 47,5 % de femmes dont 29 % têtes de liste.

19,5 % ont été élues maires, soit 68 femmes, avec notamment Madame Souad Abderrahim tête de liste d'Ennahdha à la mairie de Tunis

Il est à noter la présence de nombreuses listes indépendantes qui ont devancé les deux principaux partis, Ennahdha et Nidaa Tounes.

Association Tounissiet





Représentation des femmes dans les commissions municipales

Le code des collectivités locales a prévu la création de plusieurs commissions, au minimum 8 avec l'obligation de traiter des enjeux touchant aux droits des femmes:

Article 199 : Le conseil municipal forme, lors de sa mise en place, un nombre adéquat de commissions permanentes qui ne peut être inférieur à huit, et ce, pour l'étude des questions qui lui sont soumises, à charge qu'elles comprennent obligatoirement les domaines suivants:

- Les affaires financières, économiques et le suivi de la gestion,
- La propreté, la santé et de l'environnement,
- Les affaires de la femme et de la famille,
- Les travaux et l'aménagement urbain,
- Les affaires administratives et la prestation des services,
- Les arts, la culture, l'éducation et l'enseignement,
- L'enfance, la jeunesse et le sport,
- Les affaires sociales, l'emploi, les personnes sans soutien familial et les personnes handicapées,
- L'égalité et l'égalité des chances entre les deux sexes,
- Les médias, la communication et l'évaluation

Décentralisation et gouvernance participative des habitants

Le concept de décentralisation est lié à une gouvernance plus ouverte, plus participative et plus responsable, car elle met l'accent sur la démocratie locale et le développement de politiques publiques plus proches des citoyens.

L'article 139 de la Constitution stipule que

«les collectivités locales adoptent les mécanismes de la démocratie participative et les principes de la gouvernance ouverte afin de garantir la plus large participation des citoyens et de la société civile à la préparation de projets de développement et d'aménagement du territoire et le suivi de leur exécution, conformément à la loi.

Cette période est très intéressante à observer car la Tunisie expérimente en parallèle :

- une gouvernance locale tournée vers les habitants
- et une féminisation des instances locales de décision

C'est un défi de taille car il remet en cause le mode de fonctionnement traditionnel des institutions publiques.

Ces deux chantiers ne pourront s'inscrire dans la durée que si les acteurs font preuve de pragmatisme et concilient cette enjeu de démocratie participative : les femmes bien évidemment, les jeunes mais aussi tous les citoyens qui se sentaient exclus de la décision publique.

Association Tounissiet





VII. Initiatives permettant d'assurer une meilleure représentation des femmes dans la vie politique

La mise en œuvre du principe de parité dans la politique ne peut être cantonnée à une dimension uniquement juridique. Il faut pouvoir s'assurer que les femmes puissent voter, s'engager sans avoir à subir les mauvais cotés de la politique (violences, sacrifice de la vie de famille, blocages culturels,...)

Aucune solution n'est exclusive des autres. La parité ne peut pas être l'affaire que d'un gouvernement ou d'un Parlement. Elles doit mobiliser toutes les forces de la société civile : associations, syndicats de travailleurs,.....

Ces initiatives touchent:

VII.1 A l'exercice du droit de vote et de l'intérêt porté à la sphère politique:

Dans de nombreux pays, le vote des femmes est très largement inférieur à celui des hommes. Les pouvoirs publics comme les associations de femmes doivent des campagnes de sensibilisation et d'information:

- En incitant les femmes à s'inscrire sur les listes électorales. En s'assurant qu'elles ont une carte d'identité. On estime que le nombre de citoyennes tunisiennes ne possédant pas de pièce d'identité nationale est d'environ 300.000 femmes.
- En organisant des réunions de sensibilisation. En développant des argumentaires sur l'intérêt d'aller voter

Action menée par l'association Mouwatinet sur le droit de vote des femmes

L'association Mouwatinet («les citoyennes» en tunisien) implantée à Sfax accompagne les femmes qui s'intéressent à la politique de plusieurs manières, en procédant par plusieurs étapes :

- appeler les femmes à voter,
- apprendre à certaines qu'elles ont le droit d'élire leurs représentants et les initier à s'exprimer librement
- puis les encourager à être observatrices aux élections, susciter l'intérêt pour le processus électoral
- Enfin et surtout, les convaincre de se présenter elles-mêmes aux élections,
- et les former à la gouvernance.

Association Tounissiet





Pour les premières élections municipales de 2017, l'association a convaincu 60 femmes de figurer sur les listes municipales de la région.

Témoignage d'une responsable de l'association

«Vous savez, quand une femme tunisienne sort du boulot, elle court à la maison pour s'occuper des enfants, du mari, de ses parents et de ses beaux-parents. Il a donc fallu être intelligentes.»

Seule la pause de midi permettait aux membres de Mouwatinet d'avoir l'oreille attentive de femmes au travail. Elles ont donc occupé le terrain des cantines, offrant le modeste repas de midi et de précieuses explications sur les élections.

VII.2.Au fonctionnement des partis politiques

Comme nous avons pu le voir dans le chapitre 2, les partis politiques restent réservés sur le principe de parité.

Une manière de les contraindre est de rendre obligatoire des listes paritaires de candidat(e)s dans les différentes élections publiques, avec pour sanctions :

- de ne pouvoir déposer de liste
- ne pas avoir d'élus
- d'être privés de financement si celui ci existe

Il est très difficile d'imposer des règles de fonctionnement aux partis politiques (quotas dans les instances) au risque de nuire au principe de liberté d'association. En revanche, il est possible de conditionner le financement de fonds publics au respect du principe d'égalité femmes/hommes.

Il appartient aux partis politiques comme à toute organisation impliquée dans la vie publique (syndicat, association) d'élaborer ses propres règles d'engagement.

Les partis peuvent s'engager de plusieurs manières :

- en formalisant leur engagement dans le cadre de leurs instances avec l'adoption d'une résolution de congres ou d'une charte prise par les instances de décision
 - Il est à noter que l'UGTT dans le cadre de son congres de 2017 a pris un tel engagement (accessible en arabe) (ex de charte en annexe 3)
- en ne tolérant aucune pratique de violence et de harcèlement sexuel qui est le lot commun de beaucoup d'organisations
- en mettant en œuvre des mesures de quotas aux différents niveaux de représentation
- en mettant en place des instances de réflexion et d'expression (Commission Femmes)

Association Tounissiet





 en repensant les parcours d'engagement pour les rendre plus attractifs pour les femmes

Focus sur les Commissions Femmes des partis politiques ou organisations syndicales

Dans le cadre de cette étude, il n'a pas été possible d'en savoir plus sur la capacité d'influence de ces Commissions. Il est seulement possible de s'appuyer sur l'expérience de la Commission de l'UGTT telle que décrite par la chercheuse Dorra MAHFOUDA-DRAOUI en 2017.

En raison du flou qui entoure sa structuration et sa composition, la Commission-Femmes fait dans le contexte actuel l'objet de critiques et d'attentes non satisfaites :

«La commission-Femmes devrait être une locomotive et une locomotive doit entrainer, réunir. Aujourd'hui la commission est sollicitée pour faire avancer l'égalité dans les syndicats. On doit s'unifier et oublier nos différences. Les membres se mobilisent, dépensent de leur poche et donnent de leur temps. Mais elles n'ont ni les moyens ni le pouvoir de décision et quand il n'y a qu'une seule femme dans un bureau exécutif d'une union régionale que peut-elle faire ? »

(secrétaire générale adjointe, Union régionale).

Certaines syndicalistes sont plus réalistes et insistent sur la nécessité de faire des compromis, de construire des alliances positives avec ceux qui ont le pouvoir et mettre au point des stratégies :

«Pour avoir un poids et une valeur, La commission- Femmes doit avoir une base solide. Puis selon la cause à défendre elle sera appuyée par des femmes et des hommes. Je pense que la femme doit réfléchir avec intelligence. Elle n'a pas la clé et doit donc s'entendre avec le propriétaire pour qu'il lui ouvre la porte ou pour qu'il partage le logement avec elle». (Responsable syndicale secteur de la jeunesse et de l'enfance).

VII. 3 Au fonctionnement des instances de représentation

Certaines règles de fonctionnement sans qu'elles soient sexuées peuvent avoir des impacts sur la représentation des femmes comme :

 l'interdiction de toute forme de violence verbale comme physique.

Comme le soulignent des rapports d'enquête fait par des associations en Tunisie ou sur un plan international -l'Union interparlementaire-, le monde de la politique est extrêmement violent. De fait il exclut les femmes qui en sont les premières victimes.

Association Tounissiet





l'organisation des réunions et de la gestion de la prise de parole

Dans beaucoup d'instances, les réunions ne sont pas structurées dans la gestion de l'ordre du jour, de l'envoi des documents. Par ailleurs vient se greffer le phénomène de mansterrupting qui amène les hommes à monopoliser et couper la parole aux femmes.

Le non cumul des mandats

L'engagement dans la politique est fondé sur un modèle d'engagement sacrificiel où la compétence se juge au nombre de mandats détenus. De fait il exclut les femmes qui ont à assumer des responsabilités familiales.

- La limitation des mandats

Beaucoup d'études font ressortir un modèle d'engagement fondée sur la durée avec des élus qui sont députés, maires pendant de nombreuses années et qui en font leur métier sans être capable de pouvoir faire autre chose.

Limiter le nombre de mandat d'un élu l'oblige à préparer sa succession, anticiper d'autres responsabilités.

Ce point ressort très bien de l'étude sur les femmes dans le syndicalisme.

· La création d'un statut de l'élu

Les personnes qui s'engagent dans la vie publique, notamment dans un cadre local le font à titre bénévole. C'est à dire qu'elles prennent du temps sur elles pour s'engager. Les difficultés se posent pour les personnes qui ont un travail salarié avec une perte de salaire les femmes qui ont des charges de famille

Des règles d'indemnisation sont prévues mais dépendent de la taille de la collectivité

En ce qui concerne les parlementaires, ils sont indemnisés correctement pour exercer leur mandat qui est à temps plein.

De fait ce sont plutôt des personnes âgées (retraitées) disposant d'un revenu élevé, qui sont de statut profession libérale ou fonctionnaires qui vont s'engager.

Mais quid d'un homme ou d'une femme qui doit élever ses enfants seul(e) ?

Dans plusieurs pays, les autorités publiques ont mis en place un « statut » de l'élu qui le protège pendant son mandat mais qui l'accompagne aussi à la fin de son mandat. Notamment dans le cadre d'un système de reconnaissance et de valorisation des compétences acquises dans l'exercice de ses fonctions publiques.

Association Tounissiet





 La création d'outils d'évaluation et de veille sur la prise en compte de la dimension genre dans les instances de représentation publique

Les décideurs publics n'ont pas toujours conscience que leurs décisions peuvent avoir des répercussions différentes selon que l'on soit une femme ou un homme.

C'est la raison pour laquelle des indicateurs de suivi genrés vont permettre de mesurer dans la durée la réalité des engagements pris par les organisations

 Le partage des bonnes pratiques entre femmes ayant des engagements dans les différentes sphères de la vie publique: entreprises, associations, syndicats, élus politiques sur les pratiques d'engagement

Beaucoup de sujets sont communs entre organismes participant à la vie publique : syndicats, partis et associations.

Les constats comme les réponses autour du plafond de verre, les violences, les quotas,... sont de même nature.

Ce partage d'informations peut avoir une dimension :

- Institutionnelle : Commission femmes au parlement
- informelle comme la création d'un collectif
- collective : en orientant les débats publics sur des enjeux de la sphère privée: violences, éducation des enfants, travail domestique, modes de garde individuelle et collective

Ce partage peut s'inscrire dans un cadre :

- physique de réunions d'échange
- dans un cadre virtuel par la création d'une plateforme internet sur le genre
- **la mise en place d'audits de genre** (notamment sur les violences symboliques ou physiques): Cette question est traitée dans le cadre du chapitre 7
- la mobilisation d'universitaires pour conduire des recherches actions, dans le cadre de démarches d'audit ou pour analyser les parcours d'évolution des militant(e)s et des élu(e)s
- la gestion des parcours militants dans le cadre d'un retour à une vie sociale et professionnelle

En mettant en place des outils de reconnaissance et de valorisation des pratiques militantes avant que les personnes ne soient en fin de mandat).

Association Tounissiet





- En s'attaquant aux violences faites aux femmes

Le législateur a souhaité s'engager très clairement sur ce sujet. Dans le cadre de la loi organique du 11 aout 2017 (article 3), relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, est visé : « la discrimination entre les sexes dont l'auteur vise à priver la femme ou l'empêcher d'exercer toute activité politique, partisane, associative ou tout droit ou liberté fondamentale »

Mobiliser les hommes sur les enjeux d'égalité.

Les convaincre par exemple qu'eux aussi ont tout à gagner à la mise en place de politiques genrées, pour l'image qui peut être donnée de la politique.

Cela nécessite d'impliquer, d'une manière active, les hommes dans le processus d'intégration du concept genre en politique.

Dans cette perspective, les hommes ne doivent plus être considérés comme des adversaires mais au contraire comme des partenaires aux avancées des femmes sur la scène politique.

Les hommes devraient plutôt participer à l'instauration d'une égalité de genre, car eux-mêmes pourraient en tirer profit. Les hommes doivent s'interroger sur les coûts cachés de la masculinité pour eux-mêmes, pour leurs familles, voire pour l'ensemble de la société.

L'annonce de la mise en place d'un congé de paternité en Tunisie signifie que les enjeux de parentalité et de conciliation entre travail et vie familiale n'est pas qu'une affaire de femmes. Les hommes eux aussi sont des pères.

L'Union parlementaire dans le cadre d'une étude publiée en 2011 sur les bonnes pratiques portant sur le genre dans les Parlements traitait de cette question :

Travail de coopération avec les hommes pour la loi sur la violence sexiste au Rwanda (extrait du rapport de l'Union interparlementaire de 2011)

Le processus qui a mené au Rwanda à l'adoption de la Loi sur la prévention, la protection et la sanction de toutes les violences d'origine sexiste (2009) montre à quel point il est important d'associer les hommes à la lutte contre la violence sexiste. Les femmes parlementaires à l'origine de ce projet de loi ont réussi à faire participer leurs collègues masculins à chaque étape du processus d'élaboration de la législation.

Association Tounissiet





Les parlementaires des deux sexes ont aussi participé à des consultations et à un dialogue approfondi avec le public, sans se limiter aux électrices.

Ce processus fortement participatif les a aidés à mieux cerner le problème de la violence d'origine sexiste dans la société, à sensibiliser les hommes et les femmes à ce problème et à faire évoluer leur attitude.

En outre, des consultants hommes et femmes ont participé à la rédaction de cette loi, effectuée en étroite relation avec des parlementaires des deux sexes.

La présentation de la loi au Parlement par quatre femmes et quatre hommes a aussi contribué à faire reconnaître la violence sexiste non pas comme une affaire concernant uniquement les femmes mais comme un problème social nuisant au développement du pays.

L'échange de bonnes pratiques dans un cadre régional (Maghreb, Afrique)

De nombreux programmes publics nationaux et internationaux visent à soutenir la promotion des femmes dans la sphère publique. Pendant longtemps ils étaient orientés vers des pays européens.

Aujourd'hui des programmes ciblent des pays d'Afrique et du Maghreb comme par exemple le **REFELA réseau de femmes élues locales dans la région arabe.**

Le Maroc vient de créer une antenne des femmes élues du pays (cf annexe 4)



VIII. Démarches d'audit des acteurs et des politiques publiques

Les audits genre peuvent porter sur :

- les politiques publiques dans un cadre national et local
- les acteurs de la société civile, associations, syndicats et partis politiques

Mais avant de réaliser un audit genre d'une organisation, encore faut il se poser la question de la pertinence de la démarche pour initier une conduite de changement.

Le paysage tunisien se caractérise par une diversité d'acteurs se mobilisant sur les questions de genre :

- les partis politiques
- les associations de soutien aux femmes
- les femmes élues dans les municipalités n'ayant pas d'étiquette politique

Les leviers de changement peuvent aller de l'interpellation publique intégrant une démarche d'audit public ou privé jusqu'à la sensibilisation et la formation des personnes ou organismes :

49	Interpeller publiqueme nt avec un audit simplifié	Accompagner former	Auditer avec l'accord de l'organisme	Faire une recherche action (avec universitaire)	Associer la population dans le cadre d'une marche exploratoire
Partis politiques	oui	oui	oui	oui	
Elues nationales indépendantes		oui		oui	oui
Grandes ong	oui	oui	oui	oui	
Municipalités	non	oui	non	oui	oui
Elues municipales indépendantes	non	oui	non	oui	oui

VIII. 1. Auditer sous l'angle du genre les politiques publiques dans un cadre national et local

L'évaluation des politiques publiques sous l'angle du genre peut se faire sous plusieurs angles :

- dans le cadre de la budgétisation genre dans un cadre national

Le 1^{er} février 2019, l'Assemblée des représentants du peuple a adopté la nouvelle loi organique du budget (LOB) dont le texte n'a pas été reformé dans sa totalité depuis 1967. La Loi est fondamentale pour le pays, car elle

Association Tounissiet





dicte la préparation, l'exécution et l'évaluation des lois de finances en Tunisie.

Dans sa version antérieure, la loi ne prenait pas en considération les droits des femmes tunisiennes.

Cependant, en 2019, la société civile et les député(e)s se sont alliés afin de faire valoir ces droits. La société civile a longtemps plaidé pour y inclure une disposition engageant les budgets de l'État à diminuer les inégalités entre les femmes et les hommes.

Cette disposition figurant dans l'article 18 de la nouvelle loi assure la préparation du budget de l'État sur la base d'objectifs et d'indicateurs garantissant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et tous les groupes de la société, sans discrimination.

Dans la mesure où le Maroc a une certaine expérience du sujet (recul dune dizaine d'années), il est possible de reprendre leurs outils d'appropriation :

Point de vue du Ministère des finances marocain sur la budgétisation sensible au genre

L'approche genre semble porteuse de plusieurs espérances, non seulement au regard de ses fondements éthiques mais aussi sous l'angle de ses implications sur la conduite des politiques publiques dans le sens de l'efficacité, de la prise en considération des exigences de l'équité et de l'égalité et de l'amélioration des indicateurs de développement humain.

Mais au niveau aussi bien conceptuel qu'instrumental, cette approche ne permettra de tenir le pari de ses ambitions que si elle met en jeu à chaque fois que cela est possible ses exigences de transversalité et d'intersectorialité qui seules permettent de restituer un des fondements du développement de la personne humaine tout en assurant le maximum d'efficacité et de cohérence aux politiques publiques.

L'approche genre permet de mettre en perspective la nécessaire coordination et implication de plusieurs secteurs pour obtenir les résultats escomptés et réaliser les ambitions de notre pays en matière d'égalité de genre et de développement humain.

Dans ce sens, le Rapport Genre adopte une démarche fondée sur les droits humains, à savoir, l'analyse des progrès accomplis par le Maroc dans les différents secteurs à la lumière des normes contenues dans le corps d'instruments internationaux relatifs aux droits humains.

L'approche fondée sur les droits humains accorde un intérêt particulier aux déficits relevés et aux groupes sociaux exclus ou marginalisés pour opérer les ajustements nécessaires au niveau des politiques et des programmes.

Association Tounissiet





L'approche des droits humains conforte et consacre la vision et la démarche intersectorielle de l'approche genre. Car l'universalité et l'indivisibilité des droits humains sont parmi les grands principes régissant tous les instruments de droits, et qui ne peuvent être concrétisés que par une démarche intersectorielle.

Extrait du rapport d'activité de 2012 du Ministère des finances marocain

Audits de genre dans le cadre de la gestion des collectivités locales

De nombreuses études mettent en avant la nécessité d'avoir une approche genre pour traiter des questions locales :

- l'expérience de la ville par les hommes et les femmes, comme leur accès aux espaces publics, peut s'avérer totalement différente ;
- l'organisation sociale et spatiale des villes impacte différemment les hommes et les femmes ;
- les femmes sont plus exposées aux risques d'un environnement dégradé et au manque d'accès aux services et à l'habitat ;
- les femmes sont plus impliquées dans les réseaux sociaux informels mais les rôles qu'elles y jouent sont moins reconnus par les structures de gouvernance des collectivités locales, où elles demeurent sous représentées

Avoir une approche est d'autant plus importante que de récentes analyses révèlent que si les femmes ne sont pas absentes de la ville et notamment des espaces publics, elles n'y flânent guère en raison des tâches domestiques qui les attendent mais surtout parce qu'elles ne s'y sentent pas en sécurité, redoutant d'être harcelées, suivies, agressées, menacées.

Pour le géographe Yves Raibaud, la raison en est la suivante : la ville est faite « pour les garçons usagers majoritaires de la ville » et des activités de loisirs proposées par les municipalités.

Les espaces urbains étant le plus souvent construits pour et par des hommes.

Si une analyse genrée des budgets communaux peut donner un éclairage intéressant, sa mise en oeuvre peut s'avérer couteuse, en moyens financiers, humains et logistiques.

Mais ce qui est important, c'est que la population et notamment les femmes soient de véritables actrices du changement.

Opportunités offertes par la loi sur la décentralisation en Tunisie :

Cette loi prévoit que dans la gestion des municipalités, des réunions se tiennent avec des représentants de la société civile.

Il est encore trop pour se prononcer mais d'ici quelques années, un travail d'analyse pourra être fait des pratiques qui ont bien fonctionné en Tunisie.

Association lounissiet





Solutions de réappropriation de l'espace public par les femmes : les marches exploratoires

Elle ont été inventées au Canada et sont organisées dans plusieurs pays. Ces marches exploratoires de femmes visent à leur permettre de se réapproprier en groupe des lieux qu'elles préfèrent éviter par sécurité lorsqu'elles sont seules et à développer leur participation à la vie collective en dialoguant avec les institutions locales.

Elles permettent aussi d'avancer des propositions concrètes pour améliorer l'environnement urbain.

Benchmark des pratiques de participation des femmes dans la vie publique

De nombreuses collectivités dans le monde cherchent à innover pour donner plus de place aux femmes dans la vie locale.

Encourager la participation des femmes à l'exécutif local

La ville de Barcelone (Espagne) a mis sur pied, à l'échelle de la ville, un Conseil des femmes qui relève de la Commission du développement social, et des Conseils « femmes » dans chacun des districts. Ces instances consultatives servent à assurer la participation des groupes de femmes à la mise en œuvre du Programme municipal pour les femmes, du volet « Femmes » du programme d'action municipal et du plan d'action contre les violences faites aux femmes.

En Afrique du Sud, l'Association des collectivités locales sudafricaines a élaboré une liste de contrôle identifiant certaines questions clés que les communes doivent traiter afin de promouvoir la participation des femmes dans le processus décisionnel communal. Cette liste permet de guider les décisions des conseils en matière de planification et de budget. L'association a également établi un caucus de femmes au niveau national afin de coordonner l'accès des femmes à l'exécutif local.

En Finlande, une loi de 1987 sur l'égalité avait stipulé que les femmes et les hommes devaient siéger dans les commissions et comités consultatifs sur une base aussi égalitaire que possible. Ces organes jouent en effet un rôle important dans la décision, notamment locale.

Une loi, entrée en vigueur en 1995, instaure un quota minimal de 40% de chaque sexe dans les instances locales et nationales, à l'exception des assemblées élues au suffrage direct. Les quotas s'appliquent donc au comité exécutif municipal.

Association Tounissiet





La ville de Verviers (Belgique) a créé une commission consultative communale de femmes dans le cadre de la marche mondiale des femmes en 2000. La commission développe une série de projets concernant l'égalité de genre dans la ville

Extrait du rapport du CREDIF : « pour la mise en place d'un dispositif de promotion et de monitoring de l'intégration de l'égalité dans la gestion des affaires locales »

VIII. 2. Auditer sous l'angle du genre les acteurs de la société civile

Audit genre des partis politiques

Compte tenu du nombre de partis présents en Tunisie, si un audit genre devait avoir lieu, les initiateurs pourraient se concentrer sur les partis qui ont un moins un représentant au Parlement soit à compléter

La réalisation d'un tel audit pourrait se faire sur la base d'informations qui sont en accès libre. D'autres nécessiteraient d'interroger la direction des partis.

Le fait de rendre public ces informations, notamment auprès des médias, sous forme de classement (le Top 5 ou Top 10 des partis les plus engagés) obligerait les partis à s'inscrire dans le cadre d'une démarche de transparence et de progrès.

Grille d'analyse d'un audit genre d'un parti politique en Tunisie

- 1. Mesurer le nombre de femmes :
- adhérentes
- ayant des responsabilités dans les instances locales
- ayant un mandat d'élue locale
- membre du Parlement
- dans les instances dirigeantes
- 2. Analyser le programme électoral
- dans un cadre national
- sur un plan local
- analyse des votes au sein de l'Assemblée
- 3. Identifier les initiatives pour intégrer l'approche genre dans le cadre :
- D'actions de formation

Association Tounissiet





- De l'animation d'une commission Femmes (nombre de réunions, documents produits, capacité d'influence,
- De la mise en place d'une recherche action pour analyser les freins que peuvent rencontrer les femmes
- Des engagements sur les violences commises par des membres du parti
- de quotas instaurés dans les différentes instances

Une telle enquête pourrait être étendue auprès des syndicats de travailleurs, organisations d'employeurs,...

Pour les acteurs qui relèvent de la société civile, un distinguo doit être fait entre les associations qui ont inscrit au cœur de leur mission la question du genre et celles qui sont engagés sur des enjeux sociaux, culturels,

Pour les associations qui oeuvrent en faveur des droits des femmes, un distinguo pourra être fait entre celles qui font:

- des analyses de genre
- des interventions (ou programmes) sensibles au genre
- des interventions contribuant à transformer les rapports de genre

Analyse de genre :

C'est la collecte et l'étude systématiques d'informations sur les différences de genre dans le but d'identifier, de comprendre et de corriger les iniquités basées sur le genre.

Il s'agit d'un outil de description, de diagnostic et de mesure d'impact qui sert à introduire la question du genre dans les activités et les projets de des associations (sante, migration, développement économique, éducation, etc.).

L'analyse selon le genre étudie l'interaction entre les différences biologiques et sociales et leurs conséquences en matière d'inégalités.

L'analyse de genre doit intégrer les dimensions suivantes :

- secteur d'activité
- pays/régions
- organisations et/ou des groupes cibles

La méthode varie en fonction des spécificités de l'institution ou du contexte étudié.

Les programmes sensibles au genre

Ce sont des programmes ou activités :

- qui reconnaissant les différents besoins et contraintes liés au genre
- et s'efforçant d'y répondre pratiquement

Association Tounissiet





- peuvent modifier fondamentalement l'équilibre des forces dans les relations de genre ou s'attaquer aux inégalités structurelles et à la discrimination.

Les programmes transformateurs en matière de genre

Ce sont des programmes, ou activités qui s'efforcent activement d'établir des normes et structures sociales équitables en plus de comportements individuels équitables du point de vue du genre.

Les approches transformatrices visent à faire évoluer les rôles attribués aux genres et à créer des relations plus équitables entre hommes et femme



Conclusion

L'étude met en avant à la fois les obstacles auxquelles sont confrontées les femmes qui veulent s'engager les femmes dans la vie publique, principalement dans la politique, dans un cadre local et national mais aussi dans le syndicalisme.

L'affirmation du principe de parité politique dans un cadre constitutionnel et législatif positionne la Tunisie comme étant en pointe (29eme pays devant beaucoup de pays développés et, très loin devant les Etats Unis comme le souligne un média réputé comme le Huffpost.

Les dernières élections communales et législatives ont montré que malgré certaines résistances, les femmes sont présentes aux différentes élections avec de nombreuses candidates qui une fois élues sont à la hauteur des enjeux de gouvernance.

La Tunisie se caractérise par le nombre d'initiatives visant à mobiliser les femmes dans les différentes sphères de la vie publique.

Ces initiatives sont le fait de la société civile. Il faut regretter que les acteurs traditionnels comme les partis politiques ou les syndicats soient très en retrait.

Au-delà des grands discours tenus par les dirigeants et des résolutions de congrès, le principe de parité a du mal à trouver sa place dans ces grandes organisations, notamment car il questionne les modes d'accessibilité aux postes de pouvoir.

En effet, les questions de parcours politique, compétences attendues, recours à la violence verbale et physique, gestion de sa vie de famille viennent remettre en cause les modes de fonctionnement traditionnels d'exercice du pouvoir.

C'est tout l'intérêt mais aussi la difficulté de débattre des questions de genre dans une organisation politique, notamment dans le cadre d'une approche de rationalité économique :

- en tant que parti, qu'ai je à gagner à un plus grande présence des femmes ?
- qu'ai je à perdre ?

En ce sens, le rôle de la société civile est indispensable pour accompagner la clase politique dans une dynamique de changement, à la fois :

- en amont en menant des audits de genre pour interpeller les décideurs politiques et tout particulièrement les partis politiques et le parlement
- en aval pour accompagner les femmes qui prennent des responsabilités

Association Tounissiet





Depuis les élections municipales de 2017, ce sont quelques milliers de femmes qui sont engagées dans des mandats publics. Elles ont fait le choix d'un engagement local, pour être en phase avec les besoins des habitants

Cette période est très intéressante à observer car la Tunisie expérimente en parallèle :

- une gouvernance locale tournée vers les habitants
- et une féminisation des instances locales de décision

C'est un défi de taille car il remet en cause le mode de fonctionnement des institutions traditionnelles.

Ces deux chantiers ne pourront s'inscrire dans la durée que si les acteurs font preuve de pragmatisme et concilient cette enjeu de démocratie participative : les femmes bien évidemment, les jeunes mais aussi tous les citoyens qui se sentaient exclus de la décision publique.

Différentes associations de femmes ont leur choix : s'impliquer auprès des femmes élues municipales, qui s'étaient présentées sur des listes indépendantes.

Faut il aussi encourager les femmes à se présenter sur des listes indépendantes sur un plan national ?

Il a été reproché à la Tunisie son émiettement politique avec plus de 18 partis présents au Parlement dont 13 qui ont 3 députés au plus.

Dans l'intérêt des femmes et du principe de parité, faut il encourager :

- des partis politiques forts (notamment en fixant des seuils de représentation au Parlement) en les interpellant et en les accompagnant sur les enjeux de parité
- ou bien faire le choix d'une gouvernance au plus près des intérêts des citoyens dans un cadre local ?

Il ne faut pas opposer les dimensions nationales et locales avec d'un coté les hommes et de l'autre les femmes.

En ce sens la féminisation de la classe politique offre cette opportunité de questionnement des pratiques, non dans une logique d'uniformité et de normalisation mais au contraire de diversité

Tout l'enjeu est de réinventer une gouvernance démocratique en Tunisie, où tous les citoyens et citoyennes trouveront leur place, quel que soit leur sexe, leur âge, leur résidence et leur niveau de revenu et d'étude.



Annexes:

Annexe 1. Article de presse : Ce que les États-Unis doivent apprendre de la Tunisie en matière d'égalité Hommes-Femmes.

Annexe 2 : Extrait du Rapport de l'association Aswat Nissa sur Les bonnes pratiques en matière de l'intégration du genre dans les partis politiques : Les obstacles rencontrées par les femmes

Annexe 3 : Projet de charte égalité d'un organisme syndical (ETUC Europe)

Annexe 4 : Présentation du REFELA Maroc

Annexe 5 : extrait de l'étude sur les femmes dans le monde syndical tunisien

Annexe 6 : quelques actions de soutien visant la participation des femmes à la vie publique en Tunisie

Annexe 7 Présentation d'un programme belge "Femmes leaders de demain" d'accompagnement des femmes élues



Annexe 1 Article de presse : Ce que les États-Unis doivent apprendre de la Tunisie en matière d'égalité Hommes-Femmes.

https://www.huffpostmaghreb.com/entry/ce-que-les-etats-unis-doivent-apprendre-de-la-tunisie-en-matiere-degalite-homme-femme-selon-carnegie mg 5c0a8162e4b0de79357c3a84

Article paru dans HuffpostMaghreb le 7 décembre 2018

En matière d'égalité hommes-femmes en politique, la Tunisie fait mieux que la plus ancienne démocratie du monde Le succès de la Tunisie à défendre les droits des femmes et à les mettre sur le devant de la scène politique laisse les premières démocraties du monde admirablement surprises.

Plus de 1/3 des parlementaires et près de la moitié des élus locaux sont des femmes, le modèle tunisien fascine. "Comment un pays qui a ratifié sa première constitution démocratique il y a à peine quatre ans a-t-il élu plus de femmes que la plus ancienne démocratie du monde?", se demandent Sarah Yerkes et Shannon Mckeown de Carnegie Endowment for International Peace.

Pour décrypter cet exploit, ces dernières se sont penchées sur les spécificités de cette démocratie naissante dans un article intitulé "Ce que la Tunisie peut enseigner aux États-Unis sur l'égalité des femmes" datant du 30 novembre 2018.

Avec la parité obligatoire, la Tunisie promet un changement radical

"La Tunisie est célèbre dans le monde arabe pour sa position en faveur de l'égalité hommes-femmes". C'est l'une des lois les plus progressistes au monde en matière de parité hommes-femmes. Cette loi oblige les partis politiques à alterner les membres de leurs listes de candidats entre hommes et femmes et à faire en sorte que la moitié de leurs listes soit dirigée par une femme.

Ces mesures s'inscrivent dans la continuité de la Constitution tunisienne de 2014, selon laquelle les hommes et les femmes "ont des droits et des devoirs égaux et sont égaux devant la loi, sans discrimination aucune", souligne l'article. De ce fait, l'imposition de la parité horizontale et verticale est l'ingrédient secret favorisant cette mixité.

En effet, ce principe offre davantage de chances aux femmes d'être plus présentes sur l'échiquier politique. Un avantage de taille qui permet de mettre un terme à l'idée que la politique est l'apanage des hommes. Grâce à ce principe, les femmes imposent leur présence et provoqueront avec le temps des changements au niveau de la société.

"Les quotas de genre produisent un nombre plus élevé de femmes élues, ce qui signifie qu'avec le temps, l'électorat ne voit pas la participation politique des femmes comme quelque chose d'extraordinaire. Sans quotas,

Association Tounissiet





la différence est flagrante (...) Cela donne non seulement aux candidates potentielles un plus grand nombre de modèles, mais devrait également entraîner des changements à plus long terme dans ce que les gens pensent des femmes occupant des postes politiques" explique l'article.

Faisant une comparaison avec les États-Unis, la Tunisie semble prendre des longueurs d'avance. En Amérique, "le nombre d'élus femmes reste faibles, les attitudes de la société à l'égard de la participation politique des femmes n'ont pas suivi la hausse du nombre de candidates" déplore l'article.

Mais les quotas ne suffisent pas

"Les quotas sont la première étape pour offrir des opportunités aux candidates et pour familiariser le public avec l'idée de la représentation féminine. Mais ils ne suffisent pas pour autonomiser pleinement les femmes. La Tunisie a peut-être progressé au scrutin, mais ses femmes continuent de faire l'objet de discriminations au sein de l'establishment politique et des représailles" précise Carnegie. "Malgré le nombre élevé de femmes au parlement, les femmes n'occupent que trois des vingt-neuf postes de ministre" souligne l'article.

"Les changements culturels peuvent prendre des générations. Alors que la société gagne du terrain, le gouvernement doit intensifier ses efforts pour soutenir les femmes élues et les candidates - par le biais d'une formation aux médias, d'un accès aux réseaux de collecte de fonds et du renforcement global des capacités" estime l'article.

Et d'ajouter qu'il est peu probable que les États-Unis adoptent prochainement des quotas de genre, ce concept allant à l'encontre de l'éthique nationale américaine du libre arbitre. Mais le Congrès pourrait faire davantage pour autonomiser ses membres féminins nouvellement élus (ainsi que les femmes titulaires de longue date).

Les partis politiques peuvent également jouer un rôle important dans la formation de la prochaine génération de candidates et peuvent également instaurer leurs propres quotas internes de genre afin de contribuer à l'augmentation du nombre de femmes qui se présentent à des élections".

La société civile, un catalyseur de changement

"La protection constitutionnelle accordée par la Tunisie à l'égalité des droits des femmes et ses lois électorales avant-gardistes ont vu le jour grâce à la combinaison de femmes élues et d'une société civile puissante (syndicats, organisations non gouvernementales, etc.) qui réclamaient l'égalité des sexes" rappelle Carnegie.

"Les pressions politiques externes exercées par la société civile par le biais de manifestations (...) ont obligé les représentants du gouvernement à faire

Association Tounissiet





attention. En conséquence, la Tunisie a non seulement inscrit des quotas électoraux par sexe dans la loi, mais a également adopté une loi historique interdisant la violence à l'égard des femmes en 2017. Le gouvernement a récemment approuvé une nouvelle loi prévoyant l'égalité de succession entre hommes et femmes.

Aux États-Unis, des groupes comme She Should Run encouragent et soutiennent les candidatures féminines. C'est un bon début. Mais sans l'aide du gouvernement pour garantir des niveaux plus élevés de représentation féminine" rien ne sera fait. "Il reste à voir si ces femmes élues sont placées à des postes de direction par leurs partis ou mises à l'écart. Le véritable test sera de savoir si les femmes peuvent maintenir cette ferveur énergique lors des prochaines élections" conclut l'article.



Annexe 2 : Extrait du Rapport de l'association Aswat Nissa sur Les bonnes pratiques en matière de l'intégration du genre dans les partis politiques : Les obstacles rencontrées par les femmes

A Le patriarcat de la société marocaine

On sait que le patriarcat est une caractéristique fondamentale de la société tunisienne moderne. Les réponses aux questionnaires ont clairement fait ressortir que cette forme d'organisation sociale et juridique, fondée sur la détention exclusive de l'autorité par les hommes, est de nature à favoriser leur succès en politique, au détriment des femmes.

Par exemple, l'accès aux plus hautes fonctions dans les ministères (secrétaire d'état ou ministre) ou dans les grandes entreprises publiques, qui sont des postes politiques, se fait sur nomination. Or, en Tunisie, Président de la République, premier ministre et ministres semblent hésiter à nommer les candidates femmes qui leur sont proposées. C'est donc au plus haut niveau de l'Etat que le patriarcat semble être une norme.

On retrouve ce même type d'hésitations au niveau des bureaux politiques des partis. Ainsi, malgré un militantisme politique sans équivoque, l'activisme politique féminin reste peu reconnu, et en tous les cas non récompensé par une évolution hiérarchique. Fortement mobilisées dans les actions de terrain, les militantes des partis politiques sont ensuite exclues des réunions importantes, invisibles, absentes lorsqu'il s'agit de récolter quelque laurier. Et donc inéligibles à toute forme de promotion au sein de leur propre parti.

Lors de nos entretiens avec des responsables politiques, l'argument qui revenait souvent pour justifier cette discrimination était la volonté de protéger les femmes du parti contre « un terrain masculin où les femmes auraient du mal à évoluer, et encore moins à atteindre les objectifs du parti ».

Certes, les grands partis politiques soutiennent des femmes, mais il s'agit le plus souvent d'artifices largement médiatisés, car il est bon d'afficher une image moderne et pro-féminine.

La sociologue tunisienne Dorra Mahfoudh Draoui résume ainsi ce qui semble s'inscrire dans un cycle naturel du syndicalisme féminin en Tunisie, et plus généralement dans toute forme de militantisme : «L'observation montre que les femmes émergent lorsque le syndicalisme prend la forme d'un mouvement social mais elles disparaissent dès que le syndicalisme devient une institution avec ses règles et ses pratiques».

Une femme syndicaliste du Kef a ainsi avoué un bien curieux paradoxe : «Les femmes dirigent des grèves mais ne peuvent aller à l'UGTT, car elles doivent rentrer faire la cuisine ».

Ce qu'écrivait le sociologue tunisien Abdelwaheb Bouhdiba à propos du

Association Tounissiet





militantisme de la femme kairouanaise tout au long de la «nuit coloniale» est encore tout à fait d'actualité sur la scène politique tunisienne moderne: «La femme silencieuse et digne est au premier plan de tous les combats». Inversement, de nombreuses tunisiennes engagées au point de briguer des postes à haute responsabilité politique, redoutent tellement les attaques sexistes qu'elles finissent par se contenter de postes subalternes, plutôt techniques, dans l'opposition. Même si elles ne sont pas toujours effectives, les réactions patriarcales sont anticipées et modèrent les ambitions de femmes politiciennes.

B. Les charges familiales

De nombreuses femmes interrogées ont déclaré que leur activité politique était sérieusement freinée par le cumul des charges familiales et domestiques. Cela est particulièrement vrai pour les femmes qui s'engagent en politique alors qu'elles sont déjà mariées avec de jeunes enfants à charge.

Si l'exercice d'un emploi peut aller plus ou moins de pair avec l'entretien d'un foyer, en revanche une activité politique soutenue est plus difficilement conciliable avec le statut d'épouse et de mère. De ce point de vue, deux catégories de femmes semblent détenir un certain avantage: celles qui, encore jeunes, ne sont pas encore en union; et surtout les femmes mariées mûres, dont les enfants sont suffisamment âgés pour être autonomes.

Ces femmes, libérées des charges familiales, auront de surcroît cumulé une certaine expérience et leur permettront d'être particulièrement compétitives par rapport aux hommes, sur la scène politique.

Par ailleurs, la carrière politique des femmes semble souffrir occasionnellement de l'ingérence de la famille et de la belle-famille, qui ont parfois du mal à comprendre cet esprit de sacrifice des femmes politiciennes.

Autant d'influences qui sont renforcées par cette image négative du politicien, et davantage de la politicienne.

En effet, en Tunisie, le métier de politicien est encore considéré comme masculin et accusé de tous les maux de l'économie de la société tunisienne post-révolution, voire de banditisme.

Notons également que les femmes sont parfois elles-mêmes réticentes à accepter des postes politiques à haute responsabilité, car cela implique des déplacements fréquents, des missions à l'étranger, des déjeuners officiels, autant de contraintes difficilement compatibles avec une vie familiale.

Association Tounissiet





B La logistique inadaptée aux besoins des femmes

Le travail de terrain a fait ressortir la moindre mobilité des femmes comme un frein majeur à sa carrière politique. Il est vrai que les réseaux de transport publics tunisiens sont moins accessibles aux femmes la nuit, pour des raisons de sécurité. Par ailleurs, les transports publics ne desservent pas les régions désenclavées, et il faut recourir aux réseaux de transport privés locaux, qui sont coûteux.

Les meetings politiques organisés au plus près des citoyens dans les petites villes, voire dans les villages, deviennent donc particulièrement problématiques pour les femmes. Les responsables des partis politiques sont conscients de ce handicap, et lorsque les moyens le permettent, ils organisent la logistique, par exemple en affrétant des bus privés.

Cette moindre mobilité des femmes a été aggravée aux lendemains de la Révolution, avec la détérioration générale des conditions sécuritaires en Tunisie. Il devient ainsi risqué pour une femme d'utiliser les moyens de transport public dans certaines zones isolées, et surtout à la tombée de la nuit. Les femmes ont également plus de difficultés à passer la nuit dans un hôtel non classé ou une auberge de jeunesse, qui revêtent un caractère masculin marqué lorsqu'on s'éloigne des grandes agglomérations.

Par ailleurs, la mobilité des femmes reste conditionnée par leur indépendance financière. Parfois, des femmes militantes n'ont pas la possibilité de se rendre à des meetings car cela engendrerait des coûts élevés.

Elles doivent alors demander de l'argent pour financer leur déplacement, à leur mari, leur père, leur frère,...

Même si elles disposent d'une indépendance financière, elles doivent souvent renoncer à engager ce type de dépense, car cela amputerait le budget familial.

Or, on sait que toute action politique nécessite une présence médiatisée sur le terrain, la rencontre des citoyens, et d'une manière générale des déplacements fréquents sur le territoire, voire à l'étranger. La mobilité des hommes politiciens, plus facile, leur accorde de ce point de vue un avantage sur le terrain.

L'autre problème qui semble se poser concrètement aux femmes pendant les campagnes électorales, était la difficulté d'organiser des réunions féminines dans les régions de l'intérieur du pays.



Certaines femmes politiciennes interrogées nous ont ainsi avoué avoir fait l'objet de regards menaçants, voire d'insultes de la part des autres clients des cafés, lors de leurs meetings dans des agglomérations populaires ou des régions à caractère rural.

Dans l'intérieur du pays, l'absence d'infrastructures, et notamment de locaux pouvant abriter des réunions à caractère politique, empêchent donc les femmes de mener un travail de terrain efficace, laissant ainsi la voie libre aux politiciens hommes.

Notons pour finir que cette moindre mobilité des politiciennes accable doublement les femmes : d'une part elle réduit leur présence et leurs chances de réussite sur la scène politique. D'un autre côté, elle empêche les femmes résidant dans les régions enclavées de l'intérieur, de bénéficier de l'attention des pouvoirs politiques.

D. Le manque d'expérience des femmes politiciennes

Nous avions eu l'occasion de souligner supra la moindre présence des femmes parmi les hauts cadres, que ce soit dans le secteur public ou privé. Or, cette mise à l'écart des femmes cadres les empêche d'accumuler de l'expérience nécessaire pour investir pleinement la scène politique.

En restant durablement cantonnées à des postes techniques subalternes, les femmes cadres n'auront pas non plus l'opportunité de constituer les réseaux nécessaires, ni d'accumuler le capital financier, deux conditions sine qua non pour s'engager dans une action politique efficiente et durable. C'est probablement l'une des raisons qui expliquent la faiblesse, voire l'absence de networking féminin.

Ce phénomène a été souligné par de nombreuses femmes interrogées, qui admettent que les politiciens hommes peuvent compter, en cas de besoin, sur un réseau de connaissances, qui sont généralement des « personnes bien placées », ou plus simplement des hommes de terrain, capables de leur fournir des informations, ou de leur obtenir un entretien avec une personne-clé.



Annexe 3.Projet de charte égalité d'un organisme syndical (ETUC Europe)

- 1. Placer l'équilibre entre les femmes et les hommes au premier rang des priorités syndicales.
- 2. Promouvoir activement l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de l'organisation par l'intégration de la dimension de genre.
- 3. Adopter des règles statutaires en matière d'équilibre entre les femmes et les hommes.
- 4. Préparer les femmes aux rôles de direction et de responsabilité.
- 5. Associer les hommes à la formation d'un consensus pour une représentation équilibrée des femmes et des hommes.
- 6. Examiner l'image des syndicats et la culture syndicale.
- 7. Mettre en place une structure syndicale favorable à l'expression du militantisme des femmes et à leur participation à la prise de décisions à tous les niveaux du syndicat.
- 8. Garantir que les organisations syndicales encouragent la diversité des genres dans le cadre de la gestion de leurs ressources humaines internes.
- 9. Fournir des données ventilées selon le genre.
- 10. Définir une démarche stratégique et élaborer des plans d'action concrets destinés à améliorer l'équilibre entre les femmes et les hommes, y compris des mesures de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de ces actions



Annexe 4 : Présentation du REFELA Maroc

Le réseau REFELA – Maroc a été créé en décembre 2017. Il réunit, au-delà de leur affiliation politique, les femmes présidentes des collectivités territoriales marocaines. Sa création est la réponse aux besoins exprimés par les femmes élues locales à la rencontre d'Africités, tenue à Johannesburg en 2015, d'avoir accès à un mécanisme apolitique et autonome qui leur permette de développer leur leadership.

Le REFELA - Maroc ambitionne également d'être un lieu de partage d'expérience pour valoriser l'apport des femmes élues à la gestion des affaires locales et pour améliorer leur visibilité et leur représentativité dans les instances de prise de décision.

Dès sa première réunion, des outils concrets ont été présentés pour appuyer les femmes élues locales. Sally El Mahdi, conseillère en matière de participation politique au Bureau Régional pour les Pays Arabes de l'ONU Femmes, a présenté les ressources disponibles pour permettre aux femmes élues de mettre en œuvre un agenda et des stratégies sensibles au genre.

La séance a mis l'accent sur les quatre étapes préalables à la création d'un réseau:

- l'évaluation de l'environnement politique et des ressources humaines disponibles,
- l'identification et la définition des fondements et des outils nécessaires,
- le lancement du réseau
- et, enfin, l'activation du réseau.

Ainsi, les travaux de la journée ont-ils permis aux présidentes de collectivités territoriales présentes de définir les modalités de gestion du réseau et les principes de son règlement intérieur. Les élues ont également formulé des recommandations pour l'élaboration d'un plan de travail, dont un cadre d'appui et de soutien qui pourra les accompagner tout au long de leur mandat.

L'atelier a enfin permis aux participantes de faire connaissance et d'échanger sur leurs expériences en matière de leadership féminin et de gestion des affaires locales.

La création du REFELA – Maroc a été appuyée par la DGCL-Ministère de l'Intérieur et ONU Femmes dans le cadre de leur partenariat pour la promotion de la gouvernance territoriale sensible au genre et le leadership féminin.



Annexe 5. Extrait de l'étude « les femmes tunisiennes dans le travail et mouvement syndical.

Difficultés rencontrées par les femmes qui s'engagent dans la vie publique

Les jeunes femmes se rendent comptent que la carrière, ce n'est pas seulement la compétence mais aussi la capacité de comprendre les enjeux et de lutter pour se faire une place. Les maternités et la vie familiale cassent la carrière et réduisent les ambitions professionnelles poussant les unes à la résignation en jouant le jeu, et les autres à lutter pour redresser et réussir à concilier.

Les milieux du travail tout comme la société dans son ensemble, construisent une image positive des hommes dans le leadership professionnel qui les présentent comme plus solidaires et sympathisants que les femmes dans les positions de pouvoir.

Par la même occasion, cette image stéréotypée disqualifie aux yeux des femmes, celles qui occupent une position supérieure de pouvoir.

« Alors que l'homme est solidaire avec ses pairs, la femme apparait comme l'ennemie de la femme. De plus, la mentalité patriarcale fait que les femmes acceptent plus facilement d'être commandées par un homme que par une femme. Elles se disent pourquoi s'aligner derrière les femmes qui ne sont jamais arrivées alors que ce sont les hommes qui arrivent. Quand on veut arriver, on prend naturellement le chemin le plus facile, celui des hommes. C'est le leader qui entraine les autres et on n'a pas de femmes leaders, parce que les élections sont un jeu masculin par excellence nous l'avons vu dans les partis politiques ».



Annexe 6 : quelques actions de soutien visant la participation des femmes à la vie publique en Tunisie

(sources: Ministere de la femme tunisien. Juin 2018, sites internet)

Nom du	Objectif affiché	Durée du	•	Site internet
programme		programme		
Moussawat	Contribuer à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes par la réduction des inégalités aux niveaux national, régional et local	2017-2019	Ministère de la femme tunisien	www.moussawat.tn
Parfait	Améliorer la	2017-2019	ALDA – Association	www.alda-
(participation des femmes pour l'avancement et l'innovation de la Tunisie	participation des femmes à la gouvernance locale dans les six gouvernorats cibles en Tunisie.		Européenne pour la Démocratie Locale (France)	europe.eu
Renforcement	Sensibiliser 3500	2017-2022	Ministère de la	www.femmes.gov.t
de la participation des familles à la vie publique aux élections régionales et communales	familles à la participation active à la vie publique et particulièrement la participation aux élections régionales et communales.		femme tunisien	<u>n</u>
Paroles aux femmes	Améliorer la participation des femmes à la gouvernance locale dans les communes de Kairouan, Mahdia et Tabarka.	2017-2019	CIDEAL (Espagne)	www.cideal.org
Femmes leaders de demain	Renforcer les capacités politiques de 75 jeunes femmes (15 femmes sur 5 régions) candidates aux élections municipales et d'acquérir le savoir et les compétences nécessaires afin d'occuper des postes de décision	2016-2018	Fédération Wallonie- Bruxelles	www.wbi.be

Association Tounissiet





élections municipales parité verticale et horizontale aux élections municipales novembre 2016 -Sensibiliser les associations et les organisations sur l'importance du principe de parité horizontale et verticale dans les élections municipale -Plaidoyer en faveur de la parité dans la loi électorale -Renforcer les capacités des femmes leaders					
-Renforcer les capacites des femmes candidates libres aux élections municipales -Sensibiliser les citoyens et les citoyennes sur l'importance de la	élections	parité verticale et horizontale aux élections municipales -Sensibiliser les associations et les organisations sur l'importance du principe de parité horizontale et verticale dans les élections municipale -Plaidoyer en faveur de la parité dans la loi électorale -Renforcer les capacités des femmes leaders -Renforcer les capacités des femmes candidates libres aux élections municipales -Sensibiliser les citoyens et les citoyennes sur	novembre	CAWTAR	http://droitaladifference.org/blog/2016/11/14/parite-aux-elections-municipales/

Adresse: 55 résidence goldencenter - Habib bourguiba bardo 2 éme étage. Bur.5 et 6 E-mail: tounissiet.ass@gmail.com Site web : www.tounissiet.tn Tel : (+216) 58536672



العنوان: 55 إقامة قولدن سنتر –الحبيب بورقيبة باردو شقة 5 p 6 ldllبـق الثانـي البريـد الالكتونـي: tounissiet,ass@gmail.com موقع الــواب www.tounissiet,tn : الماتــف (4216)58536672

Annexe 7 Présentation d'un programme belge "Femmes leaders de demain" d'accompagnement des femmes élues en Tunisie lancé

C'est un programme soutenu par le ministère belge des affaires étrangères, la fédération Wallonie Bruxelles, l'organisation internationale de la francophonie et la fondation des verts hollandais.

Il est dirigé par l'association "Actions en Méditerranée (AIM), qui a été fondée en 1995, avec pour objectif de mettre en œuvre des initiatives de dialogue, de résolution de conflits et de renforcement des droits humains entre les peuples, notamment entre l'Europe et les pays de la rive sud de la Méditerranée.

Pour l'AIM, les femmes sont les actrices incontournables du changement et des processus de transition démocratique, en renforçant notamment, les capacités des femmes et le leadership.

Selon ce programme, une soixantaine de femmes tunisiennes, candidates aux élections municipales, ont bénéficié :

- d'un accompagnement avant et après les élections, en les préparant à devenir actrices de la vie de leur municipalité,
- d'une formation de quatre jours, assurée par une équipe de quatre coachs.

Les axes de la formation portent notamment sur la question genre, leadership et participation citoyenne à la vie politique. Elles bénéficieront aussi d'un accompagnement personnalisé afin de les aider à savoir concilier vie professionnelle et vie privée, mener des actions de développement personnel, et renforcer leurs capacités politiques, a-t-elle fait savoir.

Dans le cadre d'un appel à candidature lancé en novembre 2017, 60 candidatures ont été sélectionnées parmi 150 présentées à travers des associations et organisations tunisiennes (Enda inter-arabe, CAWTAR, Femmes et leadership...).



Bibliographie

Tunisie

Inégalités et discrimination à l'égard des femmes et des filles dans la législation tunisienne

Rapport CREDIF /Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance. Avec le soutien d'ONU Femmes . Février 2016

Pour la mise en place d'un dispositif de promotion et de monitoring de l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gestion locales

Rapport CREDIF/ CILG -VNG International

Avec le soutien du ministère des affaires étrangères tunisien et de la Coopération danoise au développement. 2017

Les femmes tunisiennes dans le travail et le mouvement syndical Rapport rédigé par Dorra MAHFOUDA-DRAOUI Fondation Friedrich Ebert. Janvier 2017

Les bonnes pratiques en matière de l'intégration du genre dans les partis politiques

Rapport rédigé par le Pr Sofiane BOUHDIBA . Association Aswat Nissa Avec le soutien de la Fondation Heinrich Boll. Décembre 2018

La participation politique des femmes entre le droit et la pratique Par Hafidha Chekir

Avec le soutien de la Fondation Henrich Boll. Juillet 2013

Les femmes dans les partis politiques

Rapport du CREDIF. Avec le soutien fondation Friedrich Ebert. Décembre 2017

Cartographie des programmes et projets intégrant le genre en Tunisie.

Rapport rédigé par le Ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des personnes âgées.

Avec le soutien de l'Union européenne. Juin 2018

Diagnostic de terrain : La participation politique des femmes à Monastir et Sousse.

Rapport rédigé par l'ASSOCIATION VOIX DE LA FEMME À JEMMEL Cette enquête a été soutenue par le Centre des femmes arabes pour la formation et la recherche (CAWTAR) et l'Institut européen de la Méditerranée (IEMed) et a été publiée en février 2018

Association Tounissiet





Participation de la femme dans le développement local. Cas du nord Ouest tunisien

Rapport rédigé par l'association TOUNISSIET. Juillet 2016

« Etat de la situation de la participation de la femme à la vie politique en Algérie, au Maroc et en Tunisie »

Rapport rédigé par Boutheina Gribaa

Avec le soutien L'Institut International de Recherche et de Formation des Nations Unies pour la Promotion de la Femme (UN-INSTRAW) et du Centre de la Femme Arabe pour la Formation et la Recherche (CAWTAR)

« Rapport final concernant l'Observation de la place des femmes dans le processus électoral tunisien »

Rapport de la Ligue des électrices Tunisiennes rendu public en avril 2015 Avec le soutien de la Fondation Henrich Boll

« Enquete sur la participation des femmes à la vie publique et politique à Doar Hicher

L'enquête a été menée par l'association le Chemin de la Dignité - Tarik Al Karama (ACD)

Cette a été soutenue par le Centre des femmes arabes pour la formation et la recherche (CAWTAR) et l'Institut européen de la Méditerranée (IEMed) et a été publiée en février 2018

Pays voisins : Maroc, Algérie

Maroc

Evaluation des mécanismes de promotion de la représentation politique des femmes au Maroc

Rapport rédigé par l'association Jossour (Forum des femmes marocaines). Avec le soutien de le fondation Friedrich Ebert. Novembre 2017

International

Union interparlementaire

Sexisme, harcelement et violence à l'encontre des femmes parlementaires. Octobre 2018

Parlements sensibles au genre. Etude mondiale des bonnes pratiques.2011

Association Tounissiet











Termes de Reference

OBJET : Elaboration d'un rapport sur l'implication des femmes dans la vie politique, obstacles et recommandations.

INTRODUCTION

Tounissiet est une association qui œuvre pour l'égalité des chances dans les politiques publiques, ce qui permettrait aux femmes l'accès équitable aux ressources et aux services publics. Cette égalité permettra aussi d'établir des mécanismes durables pour lutter contre les violences faites aux femmes et filles.

Dans le cadre du projet «Gender mainstreaming dans la gouvernance locale » en Tunisie» un projet appuyé par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement, AECID, l'Association Tounissiet propose d'élaborer un rapport sur l'implication des femmes dans la vie politique, obstacles et recommandations.

CONTEXTE

La Tunisie a réussi à voter une nouvelle constitution le 27 Janvier 2014. La nouvelle constitution tunisienne consacre le principe de décentralisation comme mode de gouvernance privilégié. Par ailleurs, la nouvelle Constitution tunisienne de janvier 2014 consacre dans son Préambule et dans son article 20 l'égalité entre les citoyens et les citoyennes. Elle prévoit également dans son article 45 que l'État s'engage à protéger et améliorer les droits des femmes, à réaliser la parité dans les conseils élus, et à éradiquer la violence contre la femme.







L'association Tounissiet, dans son travail de l'intégration du gender mainstreaming au niveau local a constaté, durant les différentes rencontres et échanges, les obstacles que rencontrent les femmes dans leur travail au sein des conseils municipaux. Ces femmes élues sont issues de partis politiques ou de listes indépendantes (et donc appartenant à des institutions publiques ou des organismes privées ou encore des associations).

Ces mêmes obstacles rencontrent aussi les femmes élues au niveau du parlement. L'adoption de mécanismes efficaces pour palier aux problèmes de participation politique des femmes, est un premier pas vers le gender mainstreaming au niveau des collectivités locales et au niveau central du pays. Ceci est d'autant plus important dans un contexte électoral que va vivre le pays d'ici septembre 2019.

En vue de ces constats et afin de cerner les problèmes liés à la participation effective des femmes dans la vie politique, l'association Tounissiet se propose de recruter un consultant pour la rédaction d'un rapport sur les mécanismes de l'implication efficace des femmes dans la vie politique.

OBJECTIFS DE LA MISSION

Le nouveau contexte tunisien valorise la contribution de la femme dans la vie politique. L'objectif général de la mission est ainsi de rédiger un rapport sur les mécanismes d'une participation effective des femmes dans la vie politique.

Ce rapport proposera:

- Un mapping de mesures nationales et internationales pour intégrer l'approche genre dans la vie politique.
- Des outils d'évaluation et de veille permettant de mesurer
 l'intégration du gender mainstreaming au sein des organismes
 gouvernementaux et non gouvernementaux notamment les parties







 Processus de l'intégration de l'approche genre dans les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux notamment dans les parties politiques : Mise en œuvre du processus, outils d'évaluation et de veille, audit genre.

OUTPUTS DE LA MISSION

- Calendrier de mise en œuvre de la mission.
- Note conceptuelle de la mission incluant le workshop d'une journée.
- Rapport préliminaire présentant le « Mapping de mesures nationales et internationale pour intégrer l'approche genre dans la vie politique ».
- Rapport final incluant la partie du rapport sur « Les outils d'évaluation et de veille et processus d'intégration du gender mainstreaming ».

PLAN D'ACTION PROPOSE

- 20 Février 2019 : Envoi de la partie sur le « Mapping de mesures nationales et internationale pour intégrer l'approche genre dans la vie politique ».
- 25 Février 2019 : Réunion de travail par Skype pour la discussion de la première partie.
- 28 Février 2019 : Envoi de la note conceptuelle du workshop sur
 « Les outils d'évaluation et de veille de l'intégration de l'approche genre dans le contexte tunisien »
- 4 Mars 2019 : Envoi du document 1avec un résumé Power Point.
- 10 Mars 2019: Animation du workshop.
- 20 Mars 2019 : Envoi de la partie du rapport sur « Les outils d'évaluation et de veille pour l'intégration du gender mainstreaming ».
- 25 Mars 2019: Discussion du rapport par Skype.
- 1 Avril 2019 : Envoi de la copie finalisée du rapport.

Association Tounissiet





EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA MISSION

- Ce rapport sera un support de plaidoyer auprès des décideurs dans les organismes et les parties politiques pour une implication efficaces du gender mainstreaming aux niveau de leurs politiques internes.
- Ce rapport va être communiqué aux membres des 32 conseils municipaux à travers le pays

PROFIL DU CONSULTANT A ENGAGER

Le programme de ce projet exige **une pertinence du CV du consultant** en terme de :

- Politiques publiques et genre.
- Mécanismes d'évaluation et de veille genre.
- Une expérience dans l'évaluation de l'intégration genre dans les organismes.

Association Tounissiet



